



Décret d'érection du Séminaire de Chicoutimi.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique,
Archevêque de Québec.

Notre Divin Maître en disant adieu à ses Apôtres avant son Ascension, leur commande d'aller *enseigner toutes les nations*, (S. Mat. XXVIII. 19.) ; nous voyons que les Apôtres ont toujours regardé comme un de leurs plus importants devoirs, *le ministère de la parole*, (Act. VI. 4.) D'un autre côté, le Saint Concile de Trente (sess. XXIII. Chap. 18), ordonne d'ériger dans tous les diocèses, des séminaires destinés à former le cœur et l'intelligence de ceux que Dieu appelle au saint ministère des autels et de la parole évangélique.

Grâces à Dieu et aux sacrifices de nos illustres prédécesseurs, aidés par le clergé et par les fidèles, le diocèse de Québec se trouve déjà richement doté sous ce rapport, puisqu'il possède les Séminaires de Québec et de Sainte Anne, aujourd'hui fréquentés par bon nombre d'élèves du sanctuaire.

Mais l'importance toujours croissante du district du Saguenay, la difficulté extrême qu'il a de communiquer avec le centre du diocèse pendant une grande partie de l'année, et la pensée que cette région pourra, dans un avenir plus ou moins éloigné, former un diocèse distinct, nous ont fait accueillir favorablement la proposition qui nous a été faite d'y établir un Séminaire particulier.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

28 mand. can. N° 1